

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2023

Délibération n° CA 2023-03.04

Adoption du Plan d'amortissement complémentaire pour les biens immobilisés de l'établissement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du 5 août 2022 portant nomination de la Directrice l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu les articles 186 et 187 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu la délibération n° CA_2015-12.18 adoptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : **51**
- 2° Quorum : **26**
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : **31**
- 4° Administrateurs prenant part au vote : **31**
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : **31**
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : **0**
 - c) Nombre d'abstentions exprimées : **0**
- 5° Vote effectué à main levée

Article 1 : Le Conseil d'administration, après avoir entendu la Directrice, **adopte le Plan d'amortissement complémentaire pour les biens immobilisés de l'établissement**, comme suit :

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Commentaires / Exemples
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	Etude technique préparatoire

La Directrice s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 14 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration,



Didier REAULT

La Directrice,



Gaëlle BERTHAUD